

11047 - Une femme enceinte de quatre enfants peut-elle en éliminer deux par IVG ?

question

Question : Voici une femme stérile que des médecins ont examinée et trouvé que ses ovules étaient morts. Ensuite, ils lui ont planté des ovules après quoi elle a conçu quatre jumeaux. Quand son mari en a été informé, il a dit qu'il ne voulait pas avoir quatre enfants à la fois car cette situation serait une source d'exténuation pour la femme. De ce fait, il a demandé au médecin d'éliminer deux fœtus. Mais les médecins lui ont répondu qu'ils ne pouvaient pratiquer une telle IVG sur une grossesse de trois mois sans un avis juridique de Cheikh Muhammad Ibn Salih al-Outhaymine... Etant donné que les médecins attendent votre avis, leur est-il permis de passer à l'opération ?

la réponse favorite

Nous ne parlons pas de l'implantation des ovules parce que c'est déjà fait. Pour ce qui est de l'interruption de la grossesse, si celle-ci n'a pas encore duré quatre mois et qu'on craint sérieusement sur la vie de la mère, l'IVG peut se faire. Au-delà de 4 mois, ce n'est permis en aucun cas.